

pays, jusqu'aux terminus, mais que jusque là il n'avait aucune autorité en ce qui concerne la répartition effective des wagons.

L'hon. M. Marler: J'ai dit que ce n'était pas là une partie de ses fonctions.

M. Bryson: Or, aux séances de ce comité spécial, M. Milner a dit,—et je tiens à ce qu'on m'écoute bien:

Il restait peu de latitude aux chemins de fer pour décider de la répartition des wagons.

“Je dis aux chemins de fer d'exécuter les commandes de la Commission canadienne du blé. Je leur dis d'envoyer les wagons là où le besoin paraît être le plus grand, tout en conservant la bonne administration des chemins de fer”, a déclaré M. Milner.

Il a donc une certaine autorité...

L'hon. M. Marler: Pas nécessairement.

M. Byrne: Ce n'est qu'un fantôme.

M. Bryson: Appelez-le ce que vous voudrez mais, à mon avis, il a une certaine autorité.

M. Byrne: Nous avons entendu cela une douzaine de fois.

M. Bryson: J'aimerais que le ministre essaie d'éclaircir la question de l'autorité de M. Milner. Peut-être pourrait-il donner d'autres éclaircissements au comité sur cette épineuse question.

L'hon. M. Marler: J'espère que, quand j'aurai fini cette fois, ce sera suffisant. Lorsque M. Milner a déposé devant le comité spécial de l'Assemblée législative de la Saskatchewan, voici une des premières choses qu'il a dites:

Il n'a jamais été dans mes attributions d'affecter des wagons couverts à différentes stations ou aux élévateurs situés à ces stations.

Il a ajouté:

De fait, je n'ai pas le pouvoir de le faire.

Je ne m'arrête pas à la question de savoir s'il a le pouvoir de le faire, car je ne pense pas que la véritable question soit là pour l'instant. Il me paraît bien clair que le contrôleur des transports n'a jamais attribué des wagons couverts à des points précis. Je pense que nous devrions en convenir. Si, à certains points, on n'a pas obtenu les wagons couverts qu'on espérait recevoir, je ne pense pas qu'on doive en imputer la faute au contrôleur des transports.

Le député de Peace-River et le député de Prince-Albert ont parlé du libellé des règlements. Le député de Mackenzie a fait de la voltige pour nous dire que “peut” pourrait signifier “ne peut pas” ou encore “doit”. Je serai heureux de lui expliquer que “peut” signifie habituellement “peut”. De fait, je pense qu'on peut dire qu'il signifie toujours “peut”. Quand il aura un moment de loisir,

[M. Bryson.]

le député pourra l'employer à examiner le sens de “peut”. Peut-être renoncera-t-il alors à toute discussion sur ce point.

M. Argue: Il ne veut pas l'adopter aujourd'hui.

L'hon. M. Marler: Pense-t-il encore au mois de mai? J'espère que nous pouvons faire adopter le projet de résolution immédiatement. La façon pratique d'envisager la chose, ce n'est pas de se demander si le contrôleur des transports devrait intervenir à un point particulier, ou s'il détient théoriquement le pouvoir d'assigner des wagons couverts à un point particulier. Il faut, certes, envisager la question à la lumière de toute l'opération de vente de la Commission canadienne du blé. C'est, à coup sûr, le point de vue fondamental. Quel est le meilleur moyen d'acheminer le blé vers les points d'exportation? Assurément, personne ne sait mieux ce qu'il faut faire que ceux de qui relève l'opération elle-même de la vente du blé. Une fois que la Commission a décidé de quels points de livraison les wagons doivent être chargés et expédiés et quelle doit être leur destination, le rôle du contrôleur des transports, dans cette opération, est de veiller à ce qu'aucune autre considération ne vienne s'opposer au mouvement, à ce que, d'une façon générale, les wagons soient mis en disponibilité par les chemins de fer quand il en faut mais non à des points précis. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il s'efforce de coordonner le mouvement du blé vers les points d'exportation où les navires viennent en prendre chargement.

En ce qui me concerne, monsieur le président, je crois avoir répondu à toutes les questions qui ont été soulevées et j'espère que nous pouvons faire adopter le projet de résolution. Tout le monde semble le souhaiter. Il y a un instant, l'honorable député a utilisé le mot “may” et j'ai cru qu'il songeait à adopter le projet de résolution en mai. Je crois que nous devrions l'adopter, afin de commencer l'étude du bill et d'avancer un peu les choses.

M. Argue: Les membres de la CCF voudraient qu'on prenne deux mesures à ce sujet. Premièrement, nous voulons qu'on mette immédiatement plus de wagons à la disposition des producteurs de centaines de points de livraison de l'Ouest qui n'ont encore qu'un très faible contingent d'un ou de deux boisseaux. Si la répartition des wagons permettait de fixer des contingents plus uniformes pour tous les producteurs de l'Ouest, les choses iraient beaucoup mieux. Deuxièmement, nous voudrions que l'on adopte une méthode de répartition qui attribuerait ceux-ci à un certain centre d'écoulement parmi les